



Conseil de sécurité

UN LIBRARY

SEP 24 1986

UN/DA COLLECTION

PROVISOIRE

S/PV.2707

22 septembre 1986

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA DEUX MILLE
SEPT CENT SEPTIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 22 septembre 1986, à 16 heures

Président : M. BELONOGOV

(URSS)

Membres : Australie

M. WOOLCOTT

Bulgarie

M. TSVETKOV

Chine

M. LI Luye

Congo

M. BALE

Danemark

M. BIERRING

Emirats arabes unis

M. AL-SHAALI

Etats-Unis d'Amérique

M. OKUN

France

M. de KEMOULARIA

Ghana

M. GBEHO

Madagascar

M. RAKOTONDRAMBOA

Royaume-Uni de Grande-Bretagne

Sir John THOMSON

et d'Irlande du Nord

Thaïlande

M. KASEMSRI

Trinité-et-Tobago

M. ALLEYNE

Venezuela

M. AGUILAR

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 16 h 30.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

- a) RAPPORT SPECIAL DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA FORCE INTERIMAIRE DES NATIONS UNIES AU LIBAN (S/18348)
- b) LETTRE DATEE DU 18 SEPTEMBRE 1986, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/18353)

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Conformément à la décision prise à la 2706ème séance consacrée à l'examen de cette question, j'invite le représentant d'Israël à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Netanyahu (Israël) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des lettres des représentants du Liban et de la République arabe syrienne dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Fakhoury (Liban) prend place à la table du Conseil; M. Al-Atassi (République arabe syrienne) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Le premier orateur est le représentant d'Israël. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. NETANYAHU (Israël) (interprétation de l'anglais) : Permettez-moi tout d'abord, monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Depuis votre accession à ce poste, vous dirigez les travaux du Conseil avec beaucoup de compétence. Je tiens également à exprimer mes félicitations à votre prédécesseur pour la façon tout aussi habile dont il s'est acquitté de sa tâche.

Le Conseil de sécurité examine à l'heure actuelle l'avenir de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) à la lumière du rapport du Secrétaire général. Nous sommes également saisis d'un projet de résolution qui a été distribué et qui se fonde sur ce rapport. Je regrette de devoir dire que ce rapport manque d'impartialité, qu'il déforme le véritable tableau de la situation actuelle au Sud-Liban. Cela dit, je dois ajouter que le rapport présente une lacune importante : il ne fait pas complètement état de la position d'Israël ni de notre évaluation de la situation au Sud-Liban, position et évaluation que nous avons exprimées à maintes reprises en privé et en public. Cela est en contraste avec le paragraphe 21 du rapport où l'on indique que la Syrie rejette la responsabilité de la situation actuelle sur Israël. Bien entendu, nous avons un avis différent quant aux responsables. Ne serait-ce que pour des raisons d'équité, ce point de vue aurait dû figurer également dans le rapport.

Quelle est la teneur essentielle du rapport? Que dit-il réellement? Pour l'essentiel, il dit ceci : la FINUL est attaquée parce qu'Israël maintient une zone de sécurité le long de sa frontière avec le Liban. Si Israël démantelait la zone de sécurité et si la FINUL était déployée jusqu'à la frontière internationale, ces attaques cesseraient ou, du moins, seraient considérablement réduites.

Examinons ces hypothèses. Quelle est l'origine de la crise actuelle dans laquelle se trouve la FINUL? D'où viennent la plupart des attaques récentes? Qui se dissimule derrière ces attaques? Nous savons d'où elles ne viennent pas. Elles ne viennent pas des chiites modérés au Sud-Liban. Elles proviennent, dans leur écrasante majorité, d'une seule source : l'organisation terroriste chiite connue sous le nom de Hezbollah.

Deuxième question : qui se cache derrière le parti dit de Dieu, cette organisation dont nous avons entendu le nom pour la première fois lorsqu'elle a déclaré être responsable - je devrais dire lorsqu'elle s'est vantée d'être

M. Netanyahu (Israël)

responsable - de l'assassinat de soldats français et américains chargés du maintien de la paix à Beyrouth, du bombardement de l'ambassade des Etats-Unis, de l'enlèvement et de l'exécution de ressortissants innocents d'une demi-douzaine de pays, dont la plupart sont représentés ici dans cette instance? Faut-il vraiment entrer dans les détails? Quelqu'un ici a-t-il le moindre doute quant aux responsables qui financent, organisent, arment, inspirent et encouragent ce groupe? Son adresse est à Téhéran, mais ce n'est pas la seule. Il y en a une autre, plus proche; cette deuxième adresse est le Palais du Muhajerin, le Palais présidentiel, à Damas.

Je voudrais poser à chaque membre ici présent une question fort simple : comment ce rejeton néfaste de la révolution de Khomeiny a-t-il été introduit au Liban? Le parti Hezbollah est apparu dans la vallée de la Bekaa, au Liban, en tant que coproduction irano-syrienne. Sa première mission a été d'agir pour le compte de la Syrie. Les visées stratégiques de la Syrie au Liban à l'époque étaient d'évincer la force multinationale, chargée du maintien de la paix, de Beyrouth et l'organisation Hezbollah devait être - et en fait a été - le fer de lance de cet effort dans les attaques que je viens d'évoquer. Il va sans dire que l'Iran était un partenaire enthousiaste dans cette perfidie.

Mais le parti Hezbollah, dès le début, avait une mission plus vaste et de plus longue portée. Il s'agissait de transformer le Liban en une "République islamique" à la Khomeiny. L'un des dirigeants du parti Hezbollah, le cheikh Mohammed Yazkar, a résumé cette mission de façon très succincte, je pense. Il a déclaré très récemment, dans le journal Baalbek, du 2 septembre :

"La seule décision que nous respectons est celle issue de l'épée et du sang. Nous créerons un nouveau Liban islamique. Nous croyons uniquement en la direction de Khomeiny dont nous exécuterons tous les ordres."

A cette fin, la première - je dirais la plus importante - position qu'il faut occuper, c'est bien entendu Beyrouth. Mais là, il y a un paradoxe : les objectifs de la Syrie et de l'Iran s'opposent. La proximité de la présence du parti Hezbollah à Beyrouth même et dans la région de Beyrouth empêchait la Syrie de dormir. C'est l'une des raisons qui ont conduit Damas à se croire obligée de réintroduire ses soldats dans la capitale libanaise.

M. Netanyahu (Israël)

Alors s'est posée la question : que faire du parti Hezbollah? La solution a été fort simple : on a détourné ses efforts, son attention et son énergie vers une partie du Liban où les intérêts de l'Iran et de la Syrie ne divergeaient pas trop, à savoir, bien entendu, le Sud-Liban.

Le parti Hezbollah a donc dirigé ses attaques vers le sud, notamment contre la FINUL. Cela est parfaitement conforme à la politique de Khomeiny, qui consiste à chasser du Liban ce qu'il appelle les forces étrangères - et, il entend par là avant tout, toutes les forces occidentales - pour préparer l'instauration d'une République islamique.

Alors que le parti Hezbollah attaque la présence occidentale dans son ensemble, il a pris pour cible les Français plus que d'autres. Il n'est guère besoin de le dire, mais l'Iran a de nombreux intérêts personnels en jeu qui ne sont pas tous liés au Liban; mais plusieurs d'entre eux sont liés à la France. Lorsqu'il s'agit de faire preuve d'animosité envers la France, le parti Hezbollah se conforme pleinement à la politique de l'Iran. Je voudrais mentionner l'article du 22 août 1986 du journal libanais Wattan al Arabi, dans lequel il est indiqué que deux dirigeants religieux du parti Hezbollah, le cheikh Hassan Trad et le cheikh Nasserallah, auraient appelé à la "vengeance" contre la France et auraient parlé d'une dispense religieuse spéciale permettant l'assassinat de Français à chaque occasion propice. Les Français, bien sûr, représentent le plus large contingent de la FINUL. S'ils sont attaqués, affaiblis, si on peut les évincer, il y a de fortes chances pour que - au moins de l'avis du parti Hezbollah - toute la force s'effondre et que la FINUL se retire, ce qui favoriserait la prédominance totale du parti Hezbollah dans le sud. En tout état de cause, le problème principal est le suivant : le déploiement précis de la FINUL n'a absolument rien à voir avec cet objectif. Quiconque affirme le contraire est mal informé ou a une arrière-pensée.

M. Netanyahu (Israël)

Je viens de recevoir par télégramme les points de vue concomitants de deux fonctionnaires des Nations Unies. L'un, haut fonctionnaire des Nations Unies s'exprimant sous la condition de garder son anonymat, a déclaré, selon l'Agence Reuters aujourd'hui, que

"les attaques au Sud-Liban ont été exécutées par une alliance ad hoc entre le Groupe musulman chiite Hezbollah, appuyé par l'Iran, et des factions radicales de l'organisation Amal appuyée par la Syrie."

L'autre personne a accepté que son nom soit révélé - le major Dag Leraand de la Norvège, porte-parole de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Il a déclaré que, selon lui, il existe un lien évident entre les bombardements terroristes en France et la série d'attaques commises contre des soldats français de la paix au Sud-Liban. Il a déclaré à la presse : "Il semble que toutes ces attaques visent à éliminer la présence française au Liban".

Outre l'expulsion d'Occidentaux, le parti Hezbollah poursuit un autre objectif au Sud-Liban tout à fait distinct de celui que je viens de décrire. Il considère la région comme une base avancée pour le déclenchement d'une guerre sainte contre l'existence même de l'Etat d'Israël. Je pourrais citer de nombreuses sources qui l'attestent, mais je n'en citerai qu'une. Le sheikh Fadlallah - chacun ici connaît son nom - est une figure dominante du parti Hezbollah. Dans le An Nahar du 4 juillet, il a déclaré ce qui suit :

"Nous ne combattons pas Israël parce qu'il occupe le sud du Liban, mais parce qu'il occupe la Palestine et représente un danger pour l'Islam et le monde arabe".

Aujourd'hui, pour atteindre cet objectif particulier, dans ce contexte particulier, le parti Hezbollah élimine tout conflit entre l'Iran et la Syrie. La tradition de longue date de la Syrie a toujours été, bien entendu, de faire la guerre par procuration en utilisant, par exemple, des terroristes basés au Liban, pour attaquer divers ennemis à travers le monde. Maintenant qu'il s'agit d'une guerre de la Syrie contre Israël ou d'attaques syriennes contre Israël, le Sud-Liban est pour la Syrie un terrain de choix pour lancer par procuration des attaques terroristes contre nous.

Aussi la question qu'il est intéressant de se poser, étant donné que les commanditaires sont d'accord, est de savoir comment le parti Hezbollah considère-t-il la FINUL dans le contexte d'une guerre sainte contre Israël?

M. Netanyahu (Israël)

Eh bien, d'après ses propres déclarations, il considère très nettement la FINUL comme un obstacle à cette campagne contre Israël. C'est une autre force qui entrave les attaques directes contre le nord du pays - et les dirigeants Hezbollah le disent ouvertement. Il y a quelques semaines - le 28 août - ils se sont réunis à Baalbek en présence - remarquez bien - de l'ambassadeur d'Iran en Syrie, et ont fait la déclaration suivante :

"Nous rejetons catégoriquement la structure de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. Elle confère à l'ennemi sioniste le droit à des arrangements de sécurité. Nous combattons la FINUL, qui fait obstacle à notre effort militaire contre Israël".

Abdel Moussa Mahane, un autre dirigeant chiite, a également déclaré dans le journal La Voix du Liban :

"La présence de la FINUL au sud du Liban sert les intérêts d'Israël et de ses services secrets."

Le même jour et dans le même journal, le sheikh Maher Hammoud déclarait ce qui suit :

"Au Sud-Liban, une unité de la FINUL possède 25 chiens entraînés pour détecter des explosifs. Cela signifie que cette unité ne nous défend pas mais, au contraire, agit dans l'intérêt d'Israël. La FINUL ne doit pas rester au Sud-Liban."

Beaucoup d'autres sources disent la même chose : la FINUL doit partir; elle doit le faire car elle défend Israël - Israël proprement dit, l'Etat d'Israël au-delà de la frontière internationale.

Peut-on trouver une preuve plus éloquente des véritables objectifs du parti Hezbollah? Et je pose la question suivante : quelqu'un peut-il ici sérieusement prétendre que le déploiement précis de la FINUL fait la moindre différence pour ces gens-là? Eh bien, c'est exactement ce que je prétends. J'estime que, puisque le parti Hezbollah rejette totalement la résolution 425 (1978) et considère la FINUL comme un tampon, un défenseur de l'Etat d'Israël, il est permis de se demander : Comment considérerait-il la FINUL si elle était déployée jusqu'à la frontière internationale? Et c'est précisément la recommandation faite par le Secrétaire général dans son rapport et ce sont les recommandations qui circulent autour de

M. Netanyahu (Israël)

cette table et seront sans doute présentées officiellement. Comment les Hezbollah - eux qui sont responsables de ces attaques - considéreront-ils la FINUL si elle suit les recommandations formulées en ce Conseil?

Je crois que nous pouvons les croire sur parole. Ils verront la FINUL dans cette optique, comme défendant physiquement Israël lui-même, et les attaques ne diminueront pas; elles s'intensifieront; elles augmenteront de façon spectaculaire; elles rendront la situation actuelle, aussi malheureuse et tragique soit-elle, dérisoire en comparaison.

Ce que je veux donc dire, c'est que ce n'est pas la zone de sécurité qui a entraîné les attaques contre la FINUL, et que ce n'est pas le déploiement de la Force vers le sud de la frontière qui les empêchera.

Et ce n'est pas tout. En effet, les conséquences de l'application des recommandations contenues dans le rapport et d'autres recommandations qui ont été débattues et qui seront débattues ici sont beaucoup plus sévères, bien plus sévères même que les attaques contre la FINUL. Je crois que nous devons nous demander ce qui se produirait au sud si l'on devait renoncer à l'arrangement actuel dans la zone de sécurité. Cela risque d'entraîner plus d'hostilités, plus d'effusions de sang, plus de souffrances - des deux côtés de la frontière. Le problème fondamental au Liban a toujours été l'absence d'une autorité centrale qui soit à même d'empêcher l'anarchie et la terreur. Cette terreur est la même que celle qui s'est répandue de la guerre civile horrible qui a fait rage à Beyrouth en 1975 et 1976 jusqu'au Sud-Liban - débordement qui a précédé de plusieurs années la création de la FINUL. En fait, c'est la répétition de ces actes terroristes qui nous a contraints à agir au Sud-Liban en 1978, afin d'endiguer cette vague de terrorisme.

C'est le Conseil qui, à cette époque, a demandé à Israël de retirer ses forces. Nous l'avons fait et la FINUL a été créée. Mon collègue, l'ambassadeur Blum, qui se trouvait ici, s'en souvient. Le problème remonte donc à cette période. Ce qui s'est passé, c'est que nous sommes partis, que la FINUL est arrivée, ainsi que les terroristes. Sous la direction de l'OLP, ils sont très vite rentrés et ont créé une infrastructure énorme. Ils l'ont fait, car il n'existait pas de Gouvernement libanais capable de les en empêcher; et la FINUL les a laissés libres d'agir, malgré toutes ses bonnes intentions et les nombreux sacrifices

M. Netanyahu (Israël)

qu'elle a consentis. Le fait est qu'ils ont pu le faire et les attaques incessantes de cette infrastructure - par terre, par mer et même par air - nous ont en fin de compte contraints à agir de nouveau en 1982. En 1982, si vous étiez un citoyen israélien vivant le long de cette frontière, vos enfants ne pouvaient même pas se rendre à l'école et vous deviez vivre littéralement sous terre, dans des abris. Je crois que personne ici n'aurait pu y voir une ressemblance avec ce que quiconque d'entre nous appellerait une vie normale de notre côté de la frontière, sans parler des souffrances infligées aux civils libanais de l'autre côté.

Aussi devons-nous réagir, et nous avons détruit cette infrastructure terroriste. En janvier 1985, conformément à une décision gouvernementale, nous avons retiré nos forces du Liban et instauré les arrangements de sécurité actuels. Quelles ont été les conséquences de ces arrangements de sécurité sur le Sud-Liban tout entier - non pas sur la FINUL mais sur le Sud-Liban? Je ne parle pas de la partie israélienne de la frontière, que je viens de visiter, qui est sûre, où une vie normale a repris et où on ne peut plus reconnaître la situation qui y régnait. Je parlais de la partie libanaise de la frontière. Aussi paradoxal que cela semble, étant donné le chaos qui fait rage partout ailleurs au Liban - le ping-pong des voitures piégées à Beyrouth chaque semaine ou presque et les autres meurtres qui continuent - le Sud-Liban est relativement l'endroit le plus sûr au Liban aujourd'hui. Au cours des derniers mois - pendant l'été - nous avons accueilli 30 000 personnes, parmi lesquelles de nombreux chiites, des civils libanais en provenance du sud.

M. Netanyahu (Israël)

Maintenant qu'il y a eu ces incidents, le Conseil et le Secrétariat nous demandent de renoncer aux mesures que nous avons arrêtées et qui avaient assuré cette relative tranquillité. Ils nous ont dit l'année dernière : pourquoi ne prendriez-vous pas un risque, un petit risque? Faites un essai sur une zone limitée et dites-nous ce qui se passe. Ce que nous fîmes.

En juillet 1985, nous avons accepté que la FINUL assure le contrôle d'un petit secteur de trois villages dans la zone de sécurité - Jmei-Jmei, Majdal Sulum, et Shakra. Nous l'avons accepté à une condition fondamentale : nous avons dit que la FINUL devait veiller à ce que ce secteur ne devienne pas un tremplin pour lancer des attaques contre nous. Je suis au regret de dire que cette condition n'a pas été satisfaite. Le triangle de Shakra est devenu la base la plus active à partir de laquelle sont lancées les attaques terroristes contre Israël. Nous y avons vu une très forte augmentation des tirs de roquettes et des attaques terrestres et d'autres types. Voilà ce à quoi nous devons nous attendre tout au long de la frontière internationale si nous suivons les présentes recommandations. Cette région sera immédiatement envahie par les Hezbollah et, je pense pouvoir le dire sans crainte de me tromper, l'OLP, une fois que nous aurons démantelé la zone de sécurité.

Ce qui va se produire, c'est que le Sud-Liban et le nord d'Israël vont à nouveau se trouver confrontés à une situation intolérable, et ce qui résulte toujours d'une situation intolérable, c'est cette violence terrible qui se déchaînera une fois de plus, ce que personne ici, et Israël encore moins que quiconque, ne souhaite.

Nous ne participerons pas à cette catastrophe. Nous continuerons de faire ce qui est nécessaire pour protéger la vie et la sécurité de nos citoyens. Voilà notre objectif, notre seul objectif, par rapport au Liban. Nous sommes disposés et prêts à collaborer avec toute partie qui, au Liban, cherche véritablement à assurer la paix dans la région.

La FINUL a également cherché à contribuer à cet objectif. Ce faisant, elle a subi des pertes douloureuses. Bien que nous n'ayons pas demandé la création de la FINUL, tout le monde en Israël s'associe à la douleur des familles des victimes et de leurs gouvernements. Cependant, nous ne pouvons, nous ne devons nous attendre à ce que la FINUL défende Israël. Cela n'a jamais été ni ne pouvait être son objectif.

M. Netanyahu (Israël)

La décision relative à l'avenir de la FINUL ne nous incombe pas; elle est à l'évidence du ressort du Conseil de sécurité. Mais, au moment où celui-ci discute de cette question, il ne saurait se laisser détourner par des propositions abstraites, même si elles sont politiquement commodes. Il doit s'inspirer de la réalité; il doit s'inspirer des faits tels qu'ils sont réellement sur le terrain. Certaines des suggestions et propositions qui ont été faites ici me font penser à quelqu'un qui lancerait une fléchette au hasard et peindrait ensuite une cible autour de la fléchette. Eh bien, la fléchette devrait être dirigée ailleurs : elle devrait être dirigée contre le parti Hezbollah.

Je ne crois pas que la crainte de la continuation du terrorisme, ou toute autre considération politique, doive nous détourner de notre tâche principale. Or la principale tâche du Conseil de sécurité est de placer le parti Hezbollah et ses dirigeants au banc des accusés. C'est eux qui devraient être là; c'est eux qui devraient être mis en accusation. Israël n'est pas responsable de la violence qui règne actuellement au Sud-Liban. Ceux qui ont présenté les différents rapports le savent fort bien, de même que les membres du Conseil - et beaucoup le reconnaissent librement lors de conversations privées.

Ce qu'Israël attend du Conseil, c'est une condamnation explicite du parti Hezbollah et de ses patrons syriens et iraniens, une condamnation inconditionnelle et sans ambiguïté. Rejeter le blâme sur Israël, lui demander de démanteler la seule défense valable contre ces tueurs fanatiques serait plus qu'une injustice; ce serait une lâcheté face au terrorisme, qui en assurerait l'expansion.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant d'Israël pour ses aimables paroles à mon endroit.

L'orateur suivant est le représentant du Liban, auquel je donne la parole.

M. FAKHOURY (Liban) (interprétation de l'arabe) : Depuis huit ans et demi, le Liban a clairement montré qu'il appuyait la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL); le Liban a demandé aux membres de cet auguste conseil, à titre individuel et collectif, d'assumer leurs responsabilités et de permettre à la FINUL de s'acquitter de son mandat aux termes des résolutions 425 (1978) et 426 (1978) du Conseil de sécurité. Le Liban a toujours affirmé et continue d'affirmer que le retrait complet, inconditionnel et immédiat d'Israël est

la seule solution à la situation explosive qui règne dans le sud du pays. Le tout dernier rapport du Secrétaire général est le résultat de la situation grave à laquelle sont confrontées les forces internationales. Ce rapport rejoint parfaitement la position et le point de vue du Liban. Ma délégation apprécie les efforts continus et sérieux déployés par le Secrétaire général et ses collaborateurs en vue d'obtenir la pleine application des résolutions pertinentes du Conseil.

Le fait qu'Israël continue d'occuper avec intransigeance et insistance une partie du territoire libanais constitue une menace non seulement pour les forces internationales mais également pour l'avenir de la force du sud du pays ainsi que pour la paix et la sécurité de la région tout entière. Les attaques qui ont été lancées contre les forces internationales, de quelque milieu qu'elles aient émané, ont été condamnées avec force par le Liban.

Le Liban continue de les condamner. Le Liban a affirmé et continue d'affirmer qu'il se préoccupe de la sécurité de la Force, qu'il était attaché à sa présence et en appréciait les dirigeants et les hommes. Le Liban a exprimé et continue d'exprimer sa sympathie à tous les Etats qui fournissent des troupes pour les grands sacrifices qu'ont faits leurs contingents respectifs.

En cette heure grave, le Liban demande à nouveau à tous les membres de ce conseil de proclamer leur appui à la FINUL et d'adopter toutes les mesures qu'il faut pour assurer sa sécurité et lui permettre de s'acquitter de son mandat. Le Liban réaffirme qu'il est tout à fait prêt, dans la limite de ses possibilités, à contribuer à la réalisation de ces objectifs d'une importance vitale.

Nous avons la plus grande confiance dans le Conseil et sa capacité à en finir avec le défi israélien qui trouve quotidiennement son expression dans les déclarations des dirigeants israéliens qui refusent de se retirer du sud du pays, qui s'opposent au déploiement des forces internationales jusqu'aux frontières internationalement reconnues, qui insistent pour s'accrocher à ce qu'ils appellent la zone de sécurité et qui appuient la prétendue armée du Sud-Liban.

M. Fakhoury (Liban)

La manifestation la plus récente du défi israélien nous a été donnée hier par Itzhak Rabin, le Ministre israélien de la défense, suite à une réunion du Cabinet israélien. Aujourd'hui, d'après les dernières informations dont nous disposons et qui nous ont été transmises par l'Agence France Presse, l'armée israélienne a renforcé ses positions militaires dans la partie orientale de son cordon de sécurité avec la mise en place de 12 canons de campagne de 175 mm, qui ont été déployés dans la ville d'Eben Es Saq, à 1 km environ du quartier général du contingent norvégien. Un certain nombre de soldats israéliens ont pris position dans la région de Jezzin, au nord de la zone de sécurité, et ce pour la première fois depuis qu'Israël s'est retiré de cette zone en 1985.

Le Liban rejette tous les prétextes avancés pour justifier l'occupation continue d'une partie de son territoire par Israël et le soutien accordé par ce dernier à une quelconque milice fantoche. Le Liban met en garde contre ce que ce défi israélien a d'extrêmement dangereux, car il ne peut qu'entraîner la détermination du Liban de libérer sa terre, parce que cette libération est un devoir national. C'est un droit sacré que le peuple libanais tient à exercer, comme l'exercent tous les autres peuples qui résistent à l'occupation et qui consentent des sacrifices pour assurer la défense de leur intégrité territoriale et la sécurité de leur population.

Ma délégation, tout en demandant avec insistance l'adoption du rapport du Secrétaire général en vue d'assurer la sécurité de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban ainsi que l'adoption de mesures efficaces permettant à la Force de s'acquitter de son mandat, demande à tous les membres du Conseil d'adopter aujourd'hui une décision qui recueille l'unanimité des voix pour qu'en cas d'échec la responsabilité de l'opération de maintien de la paix la plus importante ne soit pas rejetée sur tous et chacun, échec qui rejaillirait de façon préjudiciable sur les Nations Unies et le Conseil de sécurité en particulier. Ce sont la sécurité, la dignité du Liban et de son peuple qui feraient les frais d'un tel échec.

La tragédie dure depuis trop longtemps. Les sacrifices sont trop grands et trop nombreux. Il est plus que temps que le peuple libanais réapprenne à vivre en paix, dans la dignité et la sécurité.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je souhaite informer les membres du Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent des Emirats arabes unis auprès

Le Président

de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 22 septembre 1986, qui se lit ainsi :

"J'ai l'honneur de demander que le Conseil de sécurité invite S. Exc. M. Clovis Maksoud, observateur permanent de la Ligue des Etats arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, à prendre la parole devant le Conseil de sécurité, conformément à l'article 39 du règlement intérieur du Conseil, sur la question actuellement en discussion."

Cette lettre sera distribuée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/18358.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil est d'accord pour inviter S. Exc. M. Clovis Maksoud, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Maksoud à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MAKSOUD (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, j'aimerais, par votre intermédiaire, remercier très sincèrement le Conseil de l'invitation qui m'a été adressée.

Je voudrais dire pour commencer que nous désirons nous associer aux félicitations qui vous ont été exprimées à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ainsi que, bien évidemment, à ce qui a été dit à propos des liens d'amitié et de coopération existant entre votre grand pays et la nation arabe.

J'aimerais aussi saisir cette occasion pour exprimer nos condoléances et nos regrets les plus profonds à l'égard des divers membres de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) qui sont tombés ces derniers jours, victimes d'attaques que nous considérons illégales.

La question du Sud-Liban revêt une importance particulière en ce moment, et il est peut-être de bon augure qu'au milieu de cette tragédie le Conseil de sécurité des Nations Unies cherche à concentrer son attention, comme l'indique le rapport du Secrétaire général, sur les causes réelles de la déstabilisation de la situation au Sud-Liban, de plus en plus explosive et qui risque de faire de nouvelles victimes.

M. Maksoud

Israël a décidé depuis longtemps que le Sud-Liban était l'arène convenant au règlement de comptes importants, dans un petit secteur; par conséquent et par le biais du Sud-Liban et de la "zone de sécurité", il veut créer une situation où l'autorité centrale du Liban est dans l'impossibilité d'exercer sa souveraineté sur son propre territoire.

Qui plus est, au moment précis où le Liban, par ses différents partis, prend des mesures authentiques sur la voie de la réconciliation nationale, nous estimons, au sein de la Ligue des Etats arabes, que ces mesures se trouveraient renforcées si le Gouvernement libanais était en mesure d'étendre son autorité et de déployer son armée, avec l'assistance de la FINUL au Sud-Liban, cela renforcerait les chances et les possibilités de réconciliation nationale.

M. Maksoud

Que cherche à faire Israël dans ce domaine? A maintes reprises, nous avons entendu la délégation israélienne dire qu'Israël s'est retiré en 1978. Je pose les questions suivantes aux membres du Conseil de sécurité. Israël s'est-il retiré après son invasion de 1978? Israël a-t-il permis à la FINUL de se déployer et de s'acquitter pleinement de son mandat en 1978? Israël n'a-t-il pas conféré l'autorité locale à un groupe de rebelles placés sous la direction de Saad Haddad afin de déséquilibrer le Gouvernement central du Liban et de le mettre dans l'incapacité d'exercer son autorité sur une partie de son territoire? N'a-t-il pas fourni un appui logistique, un appui financier, un appui politique, un appui en matière d'information et de renseignement aux milices rebelles qui ont joué le rôle de mercenaires pour le compte de l'armée israélienne dans le sud du Liban?

Israël s'est-il retiré en 1985 comme nous venons de l'entendre? S'est-il retiré ou a-t-il fourni un appui logistique, un appui militaire, un appui en matière d'information et de renseignement et un appui financier aux mêmes milices rebelles qui défient l'autorité du Gouvernement libanais, sous prétexte de maintenir une zone de sécurité? N'est-il pas temps d'examiner les moyens grâce auxquels Israël continue de contrôler, directement et indirectement, le sud du Liban? - car il n'a nullement l'intention de se retirer totalement, car les comptes qu'il souhaite régler au sud du Liban, comme je l'ai dit, sont nombreux. Par-dessus tout, il souhaite saper, aussi souvent que possible, la crédibilité et l'efficacité des résolutions et des mécanismes des Nations Unies.

Qu'est-ce que cette zone de sécurité? Sécurité de la part de qui et pour qui? Lorsque M. Rabin, ministre de la défense, déclare qu'il s'arroge le droit d'étendre la zone de sécurité aux parties septentrionales de cette zone, ne veut-il pas dire qu'Israël s'arroge d'office le droit de défier l'Organisation des Nations Unies, le droit de persister dans son occupation, le droit d'étendre encore son autorité, sous prétexte de maintenir une zone dite de sécurité?

Israël ne s'est pas retiré. Israël a empêché les forces des Nations Unies de s'acquitter des mandats qui leur avaient été confiés par le Conseil en 1978 et en 1986. Israël, afin de détourner l'attention du Conseil, afin de gagner du temps pour consolider son occupation et étayer son défi et son mépris, dit que le rapport du Secrétaire général est "déséquilibré". Qu'est-ce qu'un rapport équilibré? Est-ce qu'un rapport équilibré reflète une position qui se situe à égale distance

M. Maksoud

entre ce qui est bien et ce qui est mal? Est-ce qu'un rapport équilibré tend à tenir compte de l'opinion de celui qui viole le mandat du Conseil de sécurité et qui pense qu'il a le même droit que la victime de l'agression? L'emploi du terme "déséquilibré" vise à détourner l'attention de la communauté internationale du véritable problème au sud du Liban.

Nous avons entendu une harangue contre le Hezbollah. Cependant, en 1978, il n'y avait pas de Hezbollah, mais il y avait une occupation israélienne au sud du Liban. En 1985, Israël ne s'est pas retiré. Par conséquent, il était inévitable que la population au sud du Liban se soulève et fasse en sorte que l'occupation israélienne soit coûteuse. C'est là le remède qu'emploie la résistance légitime. Toutefois, la résistance légitime ne justifie pas, en aucune circonstance, que l'on tue des éléments de la FINUL. Voilà pourquoi le Gouvernement libanais et tous les membres de la Ligue arabe ont condamné ces meurtres aveugles. D'un autre côté, comme nous le savons tous, le courant principal de résistance à l'occupation israélienne étaye et appuie le rôle, les objectifs et le mandat de la FINUL.

A ce moment précis, le Conseil de sécurité est invité à faire en sorte que sa résolution soit applicable, à faire en sorte qu'il en coûte cher à quiconque défie les résolutions et les mandats des Nations Unies, car s'il n'en coûte rien, si aucune pénalisation n'accompagne la violation des résolutions du Conseil de sécurité, le défi deviendra systématique, comme il est devenu systématique dans le comportement et la politique d'Israël à l'égard du sud du Liban.

Quant aux diverses accusations contre le Hezbollah, l'Iran et la Syrie, toutes sont des déclarations de rhétorique qui visent à détourner l'attention des causes réelles que le rapport du Secrétaire général a mises en lumière et précisées.

Notre position est la suivante. Où se situe le mandat du Conseil de sécurité? Comment peut-il être exécuté? Comment pouvons-nous permettre au Gouvernement central du Liban de recouvrer la souveraineté du Liban et de respecter ses engagements nationaux et internationaux? Les obstacles dressés au mandat de la FINUL et à la capacité du Liban de s'acquitter de ses responsabilités nationales et internationales sur ses frontières internationales doivent être mis sur le compte du défi systématique que manifeste Israël à l'égard du mandat des Nations Unies établi aux termes de la résolution pertinente du Conseil de sécurité et de ses impératifs moraux.

M. Maksoud

En ce moment, comme je l'ai dit tout à l'heure, le Liban est en train de sortir du délabrement tragique qu'il a connu. Au moment même où le Liban recouvre son unité nationale, où le dialogue entre les différentes parties aboutit à certains résultats tangibles, où le monde prend conscience du traumatisme que connaissent les Libanais, nous nous tournons vers la FINUL que nous considérons comme l'un des grands leviers qui pourraient contribuer à la réalisation rapide de ce processus de cohésion nationale.

M. Maksoud

Pourtant, comme nous le voyons depuis 1978, les zones de sécurité sont un remède contre la témérité, et c'est pourquoi les discussions et les délibérations actuelles sur l'avenir de la FINUL revêtent un caractère prioritaire, non seulement pour épargner le Liban, pour rehausser la crédibilité des Nations Unies et assurer l'efficacité de leur mandat, pour sauvegarder l'avenir du Liban mais aussi dans une grande mesure, pour sauvegarder la stabilité et la paix futures dans la région dans son ensemble.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie M. Maksoud des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

Sir John THOMSON (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, votre pays et le mien ne s'entendent pas toujours sur tous les points, mais je sais qu'ils ont en commun un grand respect pour le Conseil de sécurité et la volonté de le défendre. Je suis donc certain que vous userez de vos nombreux talents et de toute votre compétence à cette fin. Je vous félicite de votre accession à la présidence.

Nous avons tous, pendant longtemps, fait l'expérience de l'habileté, de l'esprit et des compétences juridiques de votre prédécesseur, qui s'est acquitté avec la plus grande efficacité de la présidence de ce Conseil.

Je n'avais pas l'intention de prendre la parole lorsque je suis entré dans la salle du Conseil cet après-midi et je le fais donc de manière improvisée. Avant d'en arriver à la question principale que je voudrais soulever et à laquelle je pourrai peut-être trouver une réponse, je voudrais dire ce que, j'en suis certain, la plupart, voire toutes les personnes assemblées ici, ont à coeur d'exprimer, à savoir nos sincères condoléances aux délégations française et irlandaise, et, en particulier aux familles des vaillants soldats qui ont été tués dans le sud du Liban.

Je voudrais en même temps faire l'éloge des pays qui ont fourni des contingents à la FINUL. Ils ont été maltraités, ils ont été mal payés et n'ont pas été honorés comme ils le méritaient. Ils se trouvent dans une situation très difficile et lorsque, dans nos débats, aujourd'hui, nous parlons avec désinvolture de la FINUL comme s'il s'agissait d'un organe abstrait, nous ne devrions pas oublier qu'elle est en fait composée de quelque 7 000 hommes, et que ces hommes et leurs familles doivent vivre aujourd'hui dans une très grande anxiété.

Sir John Thomson (Royaume-Uni)

Comme je l'ai dit, je parle de manière tout à fait improvisée et me réserve le droit d'intervenir plus tard dans le débat.

Je prends la parole parce que j'ai été poussé à le faire par la question qui a été soulevée par l'ambassadeur d'Israël : la position géographique précise de la FINUL fait-elle la moindre différence? J'espère le citer à peu près correctement. Eh bien je crois que la réponse à cette question dépend plutôt du contexte auquel on l'applique. Au risque de me tromper ou d'avoir mauvaise mémoire, il me semble que nous nous trouvons devant quatre faits. L'un est que les soldats de la FINUL sont aujourd'hui attaqués et tués et, pour autant que nous le sachions - et nous avons tout lieu de croire que c'est la vérité - ils ne sont ni attaqués par les Israéliens, ni tués par les Israéliens; le deuxième fait est qu'Israël occupe illégalement une partie du sud du Liban; le troisième est que le Gouvernement libanais n'a pas d'autorité effective dans la région; et le quatrième, qui affecte peut-être moins que nous les personnes se trouvant là-bas, mais qui est néanmoins important pour nous, est que par suite de cette situation la décision et la réputation du Conseil de sécurité ainsi que l'efficacité de toute l'Opération de maintien de la paix des Nations Unies sont mises en question. Je crois même que la situation est assez grave pour dire qu'elles sont en péril.

Maintenant, si j'applique à ces quatre faits la question soulevée par l'ambassadeur d'Israël, j'arrive à des réponses différentes. Si je l'applique au premier fait, la question de savoir si la position géographique précise de la FINUL a un rapport avec les attaques dont elle est actuellement victime, je crois, en laissant de côté une partie de tout ce que nous avons entendu, que la réponse, dans les circonstances présentes, est négative. Je pense que la FINUL serait attaquée par les personnes qui l'attaquent indépendamment de sa situation géographique précise. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de causes à la situation qui s'est créée. Mais si nous examinons la situation actuelle, je ne pense pas que les attaques auraient été évitées même si la FINUL occupait une position différente.

Mais lorsque nous en arrivons aux trois autres faits, y compris l'occupation illégale d'une partie du sud du Liban par Israël, la question devient bien entendu très pertinente. Et je ne pense pas que l'ambassadeur israélien ait vraiment traité de ce point. Quand il s'agit de savoir si le Gouvernement libanais a ou n'a pas - et je pense qu'il n'a pas - d'autorité effective dans le sud du Liban, la

Sir John Thomson (Royaume-Uni)

question posée redevient pertinente, sans pour autant l'être totalement, car ce n'est pas la seule raison pour laquelle le Gouvernement libanais n'a pas d'autorité effective au Liban. Et quand on arrive au quatrième fait, le danger qui pèse sur l'autorité du Conseil de sécurité et sur l'avenir des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, je crois que la question est, une fois encore, pertinente.

Par conséquent, il s'agit d'une question qui se prête à des réponses différentes. Et ceci m'amène à penser qu'il n'existe aucune réponse particulière à la situation difficile à laquelle nous faisons face au sud du Liban, et quand je dis "nous" j'entends le Conseil de sécurité. Une seule chose ne peut, tout d'un coup, transformer toute la situation et la ramener là où nous souhaiterions la voir. Par là, je veux parler principalement de la résolution 425 (1978), dont le premier paragraphe du dispositif demande que soient strictement respectées l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance politique du Liban à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Sir John Thomson (Royaume-Uni)

C'est assurément le coeur de la question. C'est assurément ce qui a été demandé par le Conseil de sécurité. C'est assurément ce que le Conseil souhaite réaffirmer et obtenir, s'il le peut. Mais je pense qu'il n'y a pas une seule mesure à prendre, qu'il n'y a pas une seule capitale mais plusieurs qui devront intervenir.

Par conséquent, je dirais qu'il est nécessaire que le Gouvernement israélien agisse comme le demande la résolution 425 (1978), mais ce n'est pas la seule action qui soit nécessaire pour donner effet au paragraphe premier de la résolution.

Je pense que le Conseil de sécurité devra accepter le fait que malheureusement nous nous trouvons en présence d'une situation extrêmement compliquée. Je ne sais pas exactement ce que nous allons faire à ce sujet. Mais les trois interventions que nous avons entendues cet après-midi ont toutes eu une certaine force et ont toutes donné matière à penser. C'est à cause de cela que j'ai moi-même été conduit à faire cette intervention spontanée. Je répète que je me réserve le droit d'en faire une autre.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Le représentant de la République arabe syrienne a demandé la parole dans l'exercice du droit de réponse. Je lui donne maintenant la parole.

M. AL-ATASSI (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, représentant de la grande Union soviétique, vous exprimer les félicitations les plus chaleureuses de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Votre grand pays, que la République arabe syrienne se félicite de compter parmi ses amis, a toujours montré, par la politique internationale qu'il mène, qu'il se tenait au côté des peuples qui luttent pour leur liberté et leur indépendance. Les relations de votre pays avec d'autres Etats reposent sur le respect mutuel et sont fondées sur un pied d'égalité. Ma délégation est persuadée que vous dirigerez les travaux du Conseil avec sagesse, objectivité et sincérité.

Je saisis également cette occasion pour exprimer à votre prédécesseur notre vive reconnaissance pour l'excellente manière dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

M. Al-Atassi (Rép. arabe syrienne)

Ce à quoi je m'attendais depuis le début s'est produit. Ma délégation n'avait pas l'intention d'intervenir sur une question qui relève de la compétence du Gouvernement du Liban qui, conformément à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, cherche à étendre son autorité au territoire occupé par Israël.

De plus, puisque le Conseil de sécurité se réunissait pour examiner le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), je n'avais pas l'intention de prendre la parole. Le représentant du Liban a rendu compte en détail des événements qui se produisent au Sud-Liban et des actes commis par Israël quotidiennement contre la population libanaise, ce qui aurait dû m'éviter d'intervenir.

Mais la déclaration que nous avons entendue il y a quelques instants repose sur la déformation de faits et sur des mensonges. Le représentant du sionisme a ainsi essayé de détourner l'attention des membres du Conseil, comme c'est son habitude, de la question essentielle. Cela nous a conduit à répondre à ses inventions et à ses mensonges.

Tout d'abord, au nom de ma délégation, je tiens à exprimer nos sincères condoléances aux familles des soldats français et irlandais qui ont été victimes de trahison alors que, comme le représentant de la France l'a dit l'autre jour, ils servaient sous le drapeau des Nations Unies.

Je voudrais également exprimer tous nos remerciements au Secrétaire général et à ses collaborateurs, notamment à M. Goulding et M. Aimé pour les efforts qu'ils ont déployés face à la crise qui a frappé la FINUL au Sud-Liban et pour le rapport objectif qu'ils ont élaboré à l'issue de la récente visite accomplie par M. Goulding dans la région.

Il n'est que naturel et logique que ce rapport ne satisfasse pas le représentant d'Israël qui l'a décrit tout à l'heure comme étant "partial". Il ne satisfera pas non plus son gouvernement car des accusations explicites sont portées contre Israël qui est déclaré responsable de ce qui se produit au Sud-Liban, étant donné qu'il perpétue son occupation, en contravention de la lettre et de l'esprit de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité.

Nous avons entendu le représentant d'Israël aujourd'hui mettre en cause le rapport du Secrétaire général et exprimer des doutes quant à sa véracité et à sa crédibilité. A la vérité, nos objectifs s'opposent à ceux des forces israéliennes d'invasion, et nul autre.

M. Al-Atassi (Rép. arabe syrienne)

Notre objectif est bien connu : il s'agit de préserver l'intégrité territoriale du Liban, sa souveraineté et son indépendance. Nous avons exprimé cet objectif dans notre déclaration condamnant les attaques contre les forces des Nations Unies. Par ailleurs, l'objectif de l'occupation n'est autre que la destruction, le meurtre et la violation de l'indépendance et de la souveraineté.

A cet égard, permettez-moi de vous donner lecture d'une déclaration qui provient d'une source syrienne officielle relative à l'assassinat de l'attaché militaire français à Beyrouth :

"Le Gouvernement syrien a appris la nouvelle de l'assassinat de l'attaché militaire français à Beyrouth avec la plus grande consternation et la plus grande tristesse. Il condamne cet acte et tous les autres actes commis contre les forces des Nations Unies, notamment contre le contingent français. Il dénonce la poursuite de ces actes dirigés contre la France alors que l'on sait que celle-ci adopte une position impartiale dans la crise au Moyen-Orient et le conflit arabo-israélien."

Ce n'est pas une surprise si l'accusé cherche à détourner l'attention des accusations pourtant prouvées contre lui en lançant des accusations contre d'autres parties qui n'ont rien à voir avec la question.

M. Al-Atassi (Rép. arabe syrienne)

C'est ce que le représentant d'Israël a dit aujourd'hui, lorsqu'il a cherché à propager des mensonges et des accusations montées de toutes pièces contre mon pays. Point n'est besoin que j'explique ce qui est clairement énoncé dans le rapport du Secrétaire général, à savoir que les événements au Sud-Liban sont le résultat de l'occupation israélienne continue du territoire libanais, en violation de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, qui demande à Israël de se retirer aux frontières internationales. Cependant, je tiens à souligner au représentant d'Israël les faits suivants. L'héroïsme et les sacrifices auxquels nous avons assisté au Sud-Liban sont l'expression de la volonté et de la détermination de ce peuple de mettre fin à l'occupation d'Israël. Ces actes et sacrifices héroïques ont valu l'admiration et l'aide des peuples du monde, y compris celui de mon pays, qu'une destinée commune et une unité de lutte contre un ennemi commun lient au peuple libanais. Si donc le représentant d'Israël et son gouvernement terroriste et meurtrier croient que la création d'une zone de sécurité sur le territoire libanais et le recrutement de fantoches et de mercenaires, tels qu'Haddad et Lahad, peuvent protéger la frontière septentrionale de leur pays, ils se trompent complètement. L'expérience passée a prouvé le contraire : aucune frontière ne peut arrêter la résistance à l'occupation. De plus, lancer de fausses accusations contre d'autres Etats et d'autres quartiers, c'est chercher à cacher ses mensonges et c'est aussi commettre une injustice à l'égard de la résistance héroïque menée au Sud-Liban.

La solution est claire : le retrait total des forces israéliennes de tous les territoires libanais sur la frontière internationalement reconnue et le déploiement de la FINUL au Liban jusqu'à cette frontière, où la Force peut jouer le rôle qui lui a été assigné à l'origine, à savoir la restauration de la paix et de la sécurité internationales. Telle est la solution. Ce n'est pas celle que je propose, mais celle qui est énoncée par le Secrétaire général dans son rapport, et qui n'a pas donné satisfaction au représentant d'Israël.

Le rapport du Secrétaire général atteste le caractère erroné de l'allusion faite par le représentant d'Israël à mon pays. J'aimerais citer le paragraphe 21 qui ne le satisfait pas et qu'il vient de souligner dans son intervention :

"Le Gouvernement syrien a également déclaré qu'il appuyait sans réserve la résolution 425 (1978) ainsi que la FINUL. Des dirigeants syriens ont rejeté

M. Al-Atassi (Rép. arabe syrienne)

la responsabilité de la situation actuelle sur Israël, qui refusait de retirer ses forces. Ils ont aussi demandé instamment que le Conseil de sécurité assume ses responsabilités en la matière. Ils ont réaffirmé leur soutien à ceux qui, au Liban, avaient déclaré que, si Israël retirait ses forces et démantelait la 'zone de sécurité', il ne devrait pas y avoir de retour à la situation qui régnait dans la région avant 1982." (S/18348, par. 21)

Après avoir examiné le rapport très clair du Secrétaire général, ma délégation est convaincue que le Conseil de sécurité doit tenir Israël entièrement responsable de la détérioration continue de la situation au Sud-Liban et le contraindre à se retirer de la frontière internationale de façon à éviter au peuple en lutte du sud meurtres et destructions et à la FINUL, les dangers qui la menacent à l'heure actuelle à la suite de l'occupation continue du sud par Israël. Nous sommes également tout à fait persuadés que les décisions du Conseil ne seront pas déjouées comme par le passé lorsque les Etats-Unis usent de leur droit de veto au Conseil s'agissant de tout ce qui concerne Israël. Une fois de plus, offrons aux Etats-Unis d'Amérique une nouvelle chance d'expiation leurs péchés passés et de tenir compte de la volonté de la communauté internationale représentée ici-même.

Nous demandons au Conseil d'imposer à Israël, puissance d'occupation au Sud-Liban, la pleine mise en oeuvre de la résolution 425 (1978) et contrainsons-le à retirer ses forces au-delà de la frontière internationalement reconnue.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant de la République arabe syrienne des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Le représentant d'Israël a demandé à prendre la parole. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. NETANYAHU (Israël) (interprétation de l'anglais) : Les raisons pour lesquelles nous sommes réunis aujourd'hui, et non pas en janvier, tiennent au fait que quelque chose s'est passé sur le terrain qui a entraîné la convocation du Conseil aujourd'hui. En janvier, le Conseil devait examiner les questions plus larges relatives à la FINUL - la question de son mandat, la question de la prochaine prorogation de son mandat, etc.

Nous sommes réunis ici aujourd'hui parce que des attaques ont lieu à l'heure actuelle sur le terrain; des attaques répétées, une petite guerre qui est menée contre la FINUL, qui prend directement pour cible la FINUL, en particulier son

M. Netanyahu (Israël)

contingent français. Si nous traitons de cette question, c'est parce que nous devons le faire aujourd'hui. J'ai essayé de souligner ce que nul n'ignore ici, à savoir que ces attaques proviennent d'une source particulière, qui dispose d'un programme particulier n'ayant rien à voir avec les points spécifiques et les détails du mandat, mais avec son existence même et l'existence même de la FINUL.

Un seul orateur - notre collègue du Royaume-Uni - a, de façon très sobre, traité de cette question parmi les autres questions qu'il a soulevées. Si nous voulons débattre de la crise immédiate, nous devons nous concentrer sur les problèmes immédiats, et le problème immédiat est posé par le parti Hezbollah.

M. Netanyahu (Israël)

D'autres questions étant soulevées ici, je voudrais les évoquer rapidement.

Les ambassadeurs de la Syrie et du Liban - peut-être entendrons-nous également l'ambassadeur de la Libye - et l'ambassadeur Maksoud, ont parlé en termes altiers de "l'autorité centrale du Liban" et de "la souveraineté du Liban qui a été violée". Mais quelle autorité centrale? Quelle souveraineté?

Je voudrais poser une question toute simple au sujet du Liban. Quand, pour la dernière fois, le Président du Liban s'est-il rendu au Sud-Liban? Au cours de ces quelques dernières années, combien de fois le ministre responsable du Sud-Liban au sein du Cabinet libanais a-t-il visité le sud du pays? Où se trouvent les mécanismes de cette autorité? Se trouvent-ils dans la vallée de la Bekaa, où il y a des Iraniens et des Syriens - et je voudrais demander à notre collègue syrien combien il y a de Syriens? Y en a-t-il 25 000 ou 35 000? Je me perds dans les comptes; cela change tous les jours. Y a-t-il 25 000 soldats syriens qui occupent le pays? Est-ce à Tripoli - qui est virtuellement un port entièrement tenu par les Syriens - que se trouvent l'autorité et la souveraineté du Liban? A moins que ce ne soit dans un quelque autre port le long de la côte libanaise? Chacun de ces ports est contrôlé par une secte différente. Il y a de petites enclaves - je ne veux pas les appeler républiques - contrôlées par plusieurs sectes qui exercent un contrôle effectif sur ces régions, avec un débouché sur la mer.

Peut-être pouvons-nous trouver l'autorité et la souveraineté du Liban à Beyrouth, dans la capitale? Je suis sincèrement au regret de dire que c'est le dernier endroit où l'on peut les trouver. On ne peut pas les y trouver parce que cette ville est divisée, non pas simplement en deux secteurs principaux menant bataille et se faisant la guerre l'un l'autre, mais en de nombreux autres secteurs à l'intérieur des secteurs - secte contre secte, tribu contre tribu, faction contre faction. Il est très difficile de trouver un seul endroit au Liban, moins encore dans la capitale, ou même une partie de la capitale, où l'autorité centrale officielle exerce cette autorité; cela n'existe tout simplement pas.

Je disais il y a une minute que j'étais au regret de le dire, car c'est la source de nos problèmes. Ce ne sont pas nos activités dans le sud qui sont la cause de la perte de l'autorité libanaise; c'est le contraire. C'est l'absence, l'absence totale de cette autorité qui est à l'origine de nos activités. Ces

M. Netanyahu (Israël)

problèmes ne pourront être résolus tant que le problème de Beyrouth ne sera pas résolu, tant qu'une autorité centrale, sous une forme ou sous une autre, ne pourra être créée.

J'ai écouté avec attention l'ambassadeur Thomson, qui nous disait dans sa déclaration que nous ne pouvions savoir quelle était la solution au problème d'ensemble. Franchement, je n'ai pas non plus la solution car nous ne pouvons pas résoudre le problème du puzzle libanais. Le Liban, il y a 10 ans, a connu une guerre civile dans laquelle sont morts bon nombre de ses citoyens. Nous ne pouvons pas créer quelque chose qui n'existe pas. C'est aux Libanais de le faire. Ce serait bien sûr plus facile si les Syriens se retiraient et desserraient cette étreinte qui les a amenés, en de nombreuses occasions, à déclarer que leur intention était que le Liban soit simplement annexé au domaine syrien.

Je crois en dernière analyse que ces questions ne sont pas du ressort du Conseil parce qu'elles seront tranchées sur le terrain, au Liban même.

En l'absence de cette autorité centrale, il y a un simple fait, que j'ai mentionné à propos du Liban. Il y a plusieurs factions et plusieurs milices; c'est cela le Liban. Nous pouvons parler éternellement d'un gouvernement central à Beyrouth; mais, du fait de son absence, ce vide est occupé par les milices locales. Oui, nous agissons avec l'une de ces milices; oui, nous assistons ces miliciens, mais ils s'assistent eux-mêmes; ils le font au risque de leur vie, non parce qu'ils veulent protéger Israël, mais parce qu'ils veulent empêcher le retour à la terreur dans le sud, et c'est l'action la plus légitime à laquelle puisse se livrer un Libanais dans ce chaos qu'est maintenant le Liban.

Si nous devons avoir une discussion sérieuse sur la crise actuelle et nous orienter vers une discussion plus large, qui aura ou n'aura pas lieu en janvier - car cela peut se produire avant - il ne s'agira pas simplement de reprendre les anciennes déclarations relatives à la résolution 425 (1978), au démantèlement par Israël de la zone de sécurité et autres arguments dans une sorte d'incantation magique qui, répétée indéfiniment, modifierait d'on ne sait quelle manière les causes véritables de ce problème. On l'envisage comme une panacée, mais cela ne résoudra rien. Cela entraînera, je le crains, un nouveau chaos dont nous n'avons pas même idée aujourd'hui.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je donne la parole au représentant du Liban, qui souhaite exercer son droit de réponse.

M. FAKHOURY (Liban) (interprétation de l'arabe) : Le représentant d'Israël a, semble-t-il, la mémoire très courte. Le Président de la République libanaise a visité le sud l'année dernière, immédiatement après que Sidon a été libérée de l'occupation israélienne. Il a été chaleureusement reçu par les populations, qu'elles appartiennent à l'une ou l'autre des parties. Je tiens à le rappeler à l'ambassadeur d'Israël. Nombre de ministres se sont également rendus au Sud-Liban cette année et l'année dernière.

Le second point soulevé par ce représentant a trait aux attaques dirigées contre la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Il est vrai que depuis le 11 août, la FINUL a été l'objet d'attaques que nous avons condamnées et continuons de condamner. Cependant, ces attaques ne sont pas les premières du genre. Les pertes des forces internationales, qui s'élèvent à 130 hommes, ne sont pas toutes le résultat des attaques lancées depuis le 11 août dernier. Précédemment, des attaques ont été lancées par l'armée israélienne, les agents israéliens et la prétendue armée du Sud-Liban. Il semble que l'ambassadeur d'Israël ait oublié l'enlèvement de 30 soldats du contingent finlandais, il y a peu de temps, par des agents israéliens au Liban.

Comment se fait-il qu'il ait oublié ce qu'a fait l'armée israélienne quand elle a envahi le Liban en 1982, violant les régions sous contrôle de la FINUL? La réponse à la question est bien connue.

M. Fakhoury (Liban)

Le troisième point, c'est la question de l'autorité du Liban dans le sud. Qui est responsable de l'absence d'autorité libanaise dans le sud? N'est-ce pas Israël? N'est-ce pas Israël qui a occupé le sud? Le Gouvernement libanais n'a-t-il pas envoyé l'année dernière un contingent de l'armée libanaise, qui devait se déployer à Kawkaba et qui a été attaqué par Israël et par des agents d'Israël? Je voulais simplement rappeler ces points pour que les membres du Conseil ne pensent pas que ce qu'a dit l'ambassadeur d'Israël soit vrai - ni à 100 p. 100, ni même à 1 p. 100.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits pour la présente séance.

La date de la prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à la poursuite de l'examen de cette question sera fixée au cours de consultations entre les membres du Conseil.

La séance est levée à 18 heures.